

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Tierhaltung, -versuche und -schutz
Akteure	Haab, Martin (svp/udc, ZH) NR/CN
Prozesstypen	Bundesratsgeschäft
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Tierhaltung, -versuche und -schutz, Bundesratsgeschäft, 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

Abkürzungsverzeichnis

BLV	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
BGCITES	Bundesgesetz über den Verkehr mit Tieren und Pflanzen geschützter Arten
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
TSchG	Tierschutzgesetz
CITES	Übereinkommen über den internationalen Handel mit gefährdeten Arten freilebender Tiere und Pflanzen

OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
LCITES	Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (Loi sur les espèces protégées)
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.03.2021
KAREL ZIEHLI

Après avoir été accepté à l'unanimité par le Conseil des Etats, le projet du Conseil fédéral de modification de la LCITES est passé devant la CSEC-CN. Entrant à l'unanimité en matière, les membres de la commission se sont frottés sur la question du renforcement du bien-être animal, une minorité souhaitant interdire l'importation de produits issus d'animaux si ceux-ci ont impliqué des mauvais traitements. Une seconde minorité s'est formée pour combattre la prolongation du droit d'opposition aux décisions de l'OSAV à 30 jours (contre 10 actuellement). Sur l'ensemble du projet, il ne s'est pas trouvé de voix au sein de la commission pour s'y opposer, bien que 5 élu.e.s se soient abstenus.e.s.

Lors des délibérations au Conseil national, la première minorité a été défendue par l'écologiste Meret Schneider (vert.e.s, ZH) qui a précisé que cela ne concernerait pas uniquement les animaux protégés par la CITES mais l'ensemble des espèces importées. Elle a justifié cette position en s'appuyant sur les changements de valeurs au sein de la société à propos du bien-être animal. De l'avis de la majorité, cette proposition de minorité n'a, d'une part, pas à être traitée dans le contexte d'une modification de la LCITES et d'autre part, le Conseil fédéral a déjà la possibilité de procéder à de telles interdictions dans le cadre de la Loi sur la protection des animaux (LPA), comme rappelé par l'élue argovienne Lilian Studer (pev, AG). Au nom du groupe libéral-radical, Christoph Eymann (pld, BS) s'est montré, quant à lui, sceptique sur les possibilités de contrôler les méthodes d'élevage à l'étranger. La proposition défendue par Meret Scheider n'a pas réussi à convaincre une majorité d'élus.e.s, obtenant 82 voix contre 108 (4 abstentions).

La deuxième minorité a été défendue par le socialiste Mustafa Atici (ps, BS). Selon lui, la prolongation du délai d'opposition à 30 jours ne profite à personne. Cela coûtera plus cher pour les offices vétérinaires qui devront s'occuper des animaux saisis et le bien-être de ces animaux sera prétérité, les conditions n'étant pas toujours idéales pour accueillir ces animaux pendant une si longue période de temps. Finalement, cela entraverait, d'après l'élus bâlois, une résolution rapide de ces cas problématiques. Pour le groupe de l'UDC, Martin Haab (udc, ZH) s'est opposé à cette minorité, les dix jours actuellement accordés se révélant être dans bien des cas trop courts pour récolter les clarifications nécessaires à une opposition. Au vote, cette proposition n'a récolté que 69 voix contre 125.

Finalement, **le projet dans son ensemble a obtenu un soutien unanime de la part des conseillers et conseillères nationales**, bien que 18 élu.e.s du groupe de l'UDC se soient abstenus.e.s.

Au vote final, les deux chambres ont avalisé ce projet de modification avec une majorité quasi unanime du côté de la chambre basse (158 voix contre 2 et 35 abstentions; toutes à compter dans les rangs de l'UDC) et une unanimité, sans abstention, du côté de la chambre haute.¹

¹ AB NR, 2021, S.117 ff. ; AB NR, 2021, S.714. ; AB SR, 2021, S.341 ; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 22.01.2021